

Note à destination des élèves et de leurs parents concernant le contrôle d'accès au restaurant scolaire

A partir de la rentrée de Septembre 2019, la carte jeune servira pour le contrôle d'accès au restaurant scolaire.

Pour cela il est impératif de faire la demande de la carte jeune région.

Facturation

Aucune évolution des conditions de facturation n'est à prévoir.

Le système de forfait pour les élèves demi-pensionnaires et internes reste en place.

Les élèves externes qui souhaitent prendre un repas au restaurant scolaire devront toujours acheter un ticket préalablement au bureau d'accueil.

Réservation des repas

Dans le cadre de la politique de lutte contre le gaspillage alimentaire de l'établissement, **la réservation du repas sera obligatoire.**

La réservation devra se faire jour par jour à l'aide de la carte jeune région sur l'une des 2 bornes (devant l'accueil et devant la vie scolaire) à partir de 13h00 la veille et jusqu'à 10h15 le jour même.

NB : La réservation en ligne ne sera pas possible